



Parlement Jurassien

Groupe parlementaire PDC-JDC

QUESTION ECRITE

N° 3021

Impôts impayés : La spirale infernale !

En avril dernier, une étude parue dans le SonntagsBlick révélait la situation en Suisse relative aux dossiers de poursuites engagés à l'égard des contribuables qui ne payaient pas leurs impôts.

Environ 600'000 Suisses sont surendettés. Parmi eux, près de 80% ont des dettes fiscales qu'ils n'arrivent pas à solder et nombreux sont ceux qui se retrouvent aux poursuites.

Selon les chiffres compilés par le journal, Neuchâtel est le canton où l'administration fiscale a engagé le plus de procédures de recouvrement des impôts ordinaires, soit 147 poursuites pour 1000 contribuables. Dans les Cantons de Bâle-Ville et Bâle Campagne, ces chiffres se montent à 55 et 43 pour 1000 contribuables, enfin il est de 95 pour 1000 à Berne.

Tous les cantons suisses ont fournis les statistiques, sauf 4 cantons : AR, JU, SH, TI.

Par conséquent, nous aimerions obtenir différents compléments et demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Combien de contribuables jurassiens sur 1000 sont concernés par une telle procédure de recouvrement de leurs impôts (poursuites)?
2. Quels montants représentent les impôts dus au Canton du Jura, aux Communes et aux Paroisses, sur les dossiers aux poursuites ?
3. Sur les 15 dernières années comment a évolué le nombre de dossier dans notre Canton (nombres et montants dus) ?
4. Quel taux approximatif de dossiers aux poursuites s'acheminera vers un règlement partiel ou une procédure et échelonnement de paiements ?
5. Est-il envisageable d'appliquer le Principe de Pareto afin de se concentrer sur les 20% des dossiers correspondant à 80% du montant global dû des impôts?

Nous remercions d'ores et déjà le Gouvernement pour ses réponses.

Les Breuleux, le 15 mai 2018.

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

Jacques-André Aubry

[Other illegible signatures and initials]